

Ateliers 2020 – 17 et 18 septembre

Mode d'emploi

1. Principe

Le travail en atelier est un **travail collectif** sur deux jours, ponctué par un rendu le second jour. Il part d'une question, d'une problématique posée par un partenaire de l'Ihédate, qui s'incarne concrètement dans un territoire donné.

2. L'objectif des ateliers

L'objectif est de **mobiliser et de confronter les différentes cultures existantes** à l'Ihédate pour porter un regard renouvelé sur une question et un territoire, et non de construire une expertise sur un sujet - même si un minimum d'investissement est nécessaire. La valeur ajoutée de cet exercice, pour le partenaire, comme pour les auditeurs, réside dans la diversité des points de vue qui vont être partagés et débattus.

Pour les auditeurs, c'est aussi l'occasion de **décaler son regard**, en se frottant à un territoire et à des enjeux qui ne leur sont pas familiers, et en travaillant avec des gens venus d'autres horizons professionnels, avec d'autres références et d'autres méthodes de travail. Dans le choix des ateliers, un impératif : ne pas aller pas vers ce qui est connu. Au contraire, l'inconnu est à privilégier. Dans la mesure du possible, il convient d'éviter également de s'inscrire dans le même groupe que son collègue.

La manière de travailler ensemble fait pleinement partie de l'exercice : mobiliser les compétences de chacun ; être ouvert aux méthodes et aux idées d'autrui ; faire fructifier les différences, voire les divergences ; produire dans un temps très restreint, en se saisissant de l'exercice comme d'un espace de liberté (modèle du hackathon). La posture qui est attendue est de poser des questions/ bousculer les certitudes / ouvrir la réflexion plutôt que d'apporter des réponses.

Les groupes sont attendus sur les trois points suivants : capacité à construire une intelligence collective de la problématique ; capacité à produire un support visuel didactique et stratégique et à restituer le travail dans un temps restreint ; production a posteriori d'un texte court sur les enseignements de ce travail (sur la méthode et/ou sur le fond).

3. Déroulement du travail :

- **17 et 18 septembre** : l'essentiel du travail est concentré sur ces deux jours, avec une arrivée recommandée le mercredi soir (pour faire connaissance avec les organisateurs et, le cas échéant, amorcer le travail collectif).

Le jeudi est consacré à l'immersion dans le sujet, notamment par la rencontre des acteurs sur le territoire concerné.

Lors de la première journée, saisissez-vous des outils collaboratifs mis à votre disposition (espace

collaboratif (<https://lhedate.org/l-espace-collaboratif>) pour réunir le matériel support à votre travail (mini-vidéos, journal de bord, notes, photos, documents, etc.).

La soirée du jeudi et la matinée du vendredi sont dédiées au travail collectif (étonnements, travail sur les propositions, travail sur la restitution).

Lors de la seconde journée, pensez méthode et restitution : comment transmettre en une quinzaine de minutes vos étonnements et vos recommandations.

Le vendredi après-midi est un temps de restitution et d'échanges avec le partenaire.

- A l'issue de ces deux jours intenses vient le temps de la capitalisation et de la mise en commun. Il vous est demandé de produire un texte court (8000 signes maximum) destiné à être publié dans le magazine l'Annuel de l'hédate. Les éléments de retour d'expérience seront mis en discussion lors de la session de clôture du cycle le vendredi 11 décembre 2020.

Un dossier sera communiqué en amont, pour aborder les différents entretiens, visites, etc. avec un début de bagage.

Afin de vous accompagner dans cet exercice, chaque atelier sera accompagné par des coordinateurs scientifiques, spécialistes des problématiques proposées. Ils seront présents les deux jours, mais particulièrement mobilisés à partir du jeudi soir pour animer les débats et le vendredi matin pour la préparation de la restitution. Cet accompagnement a pour objectif de vous proposer des méthodes de travail collectif et de vous aider à obtenir un résultat dans un temps très restreint.

Livrables attendus :

- Une restitution de vos étonnements et recommandations le vendredi 18 septembre 2020, devant les partenaires de l'atelier.
- Une présentation de 30 mn le vendredi 11 décembre sur votre retour d'expérience « à froid », devant l'ensemble de la promotion, afin de mettre en commun les enseignements des différents ateliers. Ce délai vous laisse le temps d'élargir les enseignements des ateliers, en intégrant les réflexions issues d'autres territoires/terrains. Le format de présentation est libre. Récits, vidéos, interviews, mise en scène de vos débats, tout est permis !
- Un article de 8000 signes maximum, à rendre avant le 1^{er} décembre. Cela peut être une analyse, un récit, un reportage, un entretien, un portrait, etc. qui mette en scène ce que vous avez découvert sur le terrain.

5. Conditions pratiques

L'organisation logistique est la même que pour une session organisée en France, à savoir :

- à charge de l'hédate, les déjeuners, pauses, transports sur place ;
- à charge de l'auditeur, les frais de déplacement et d'hébergement. Des propositions d'hôtels seront faites par l'hédate en collaboration avec les partenaires.

Partenaires et thèmes 2020

1. Du Pont du Gard à la vallée du Rhône, l'approche par le paysage permet-elle de définir une occupation de l'espace et un projet de territoire plus durables ?

Coordination scientifique : Bertrand Folléa directeur de la chaire Paysage et énergie, Lucile Schmid vice-présidente de la Fabrique écologique

Partenaires : Cleantech vallée, Ecole nationale supérieure du paysage (Chaire Paysage et énergie), la Fabrique écologique

Localisation : Communauté de communes du Pont du Gard (siège à Remoulins à 2 km du Pont du Gard)

Contexte :

La communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) mène aujourd'hui un projet de redynamisation économique de son territoire, basé sur l'écologie industrielle dans le cadre d'un contrat de transition écologique. La fermeture de grands sites de production industriels (Arcelor Mittal, centrale EDF d'Aramon, site nucléaire de Marcoule) rendait cette démarche nécessaire. Pour mesurer l'importance de cette conversion, il n'est pas inutile de rappeler que depuis les années 1950, ce territoire qui s'étend du Pont du Gard à la vallée du Rhône était devenu l'un des principaux couloirs de l'énergie à l'échelle nationale, pour vivre à partir des années 2000 une diminution progressive de son activité.

Le contrat de transition écologique signé avec l'État, d'une durée de quatre ans, est centré autour de la problématique des Cleantech (valorisation des déchets, déconstruction des édifices industriels, développement des énergies renouvelables, accompagnement des PME vers de nouveaux marchés ...). Il est opéré par l'association de la Cleantech vallée qui a été initiée par EDF et regroupe des partenaires publics (Communauté de communes du Pont du Gard et Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, services du ministère de l'écologie) et privés, dont Sanofi, autre grand groupe impliqué sur ce territoire.

Cette région est dans le même temps l'objet d'une démarche pionnière du réseau des Grands Sites de France qui appelle à une meilleure prise en compte du paysage dans la politique énergétique, ainsi qu'à une concertation locale préalable aux projets énergétiques. L'expérimentation d'un des premiers Plans Paysage et Énergie sur le territoire des gorges du Gardon et du Pont du Gard devrait ainsi débuter en 2021. La proximité du Pont du Gard, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, donne tout son sens à l'objectif de construire un projet de territoire où l'histoire des lieux ait sa place, et où des univers souvent perçus comme opposés - le culturel et l'industriel, le patrimonial et le technique - puissent dialoguer. Le projet d'un entrepôt géant d'Amazon à Fournès à quelques km du Pont du Gard est venu ces derniers mois ajouter encore aux tensions. Il témoigne des difficultés à concilier développement du territoire, création d'emplois et durabilité.

Questions :

- Comment l'approche patrimoniale et la vision de l'innovation entrent-elles en tension ? Quels points de convergence et de divergence identifier ? En quoi la question du paysage peut-elle

permettre d'établir de nouvelles continuités et de mettre en valeur la durabilité de l'aménagement ?

- Si vous deviez esquisser un exercice de prospective territoriale devant rassembler ces positions apparemment contradictoires en un même récit, sur quels points mettriez-vous l'accent et quels conseils donneriez-vous aux élus ? Quels aspects privilégieriez-vous dans une démarche de transition écologique du territoire, à quoi renoncerez-vous ?

2. Essaimage des fabriques des transitions: partage d'expérience entre Loos-en-Gohelle et le Sud Artois.

Coordination scientifique : Solène Cordonnier, Maxime Verdin, co-fondateurs du collectif La Traverse

Partenaires : Centre ressource du développement durable (CERDD), Communauté de communes du Sud Artois, Fabrique des transitions

Localisation : Loos-en-Gohelle et communauté de communes du Sud-Artois

NB : une arrivée dès le mercredi soir à Loos-en-Gohelle est requise.

Contexte :

En avril dernier, la démarche nationale de la Fabrique des transitions, alliance d'acteurs et de réseaux unis autour d'un objectif de résilience des territoires, était lancée. Cette alliance a notamment été impulsée par la ville de Loos-en-Gohelle, régulièrement érigée en modèle de la transition, en raison de l'approche systémique des enjeux écologiques qu'elle a développé depuis plus de 20 ans. La Fabrique a vocation à engager une réflexion autour de l'essaimage de ce type de démarches. Elle vise à accompagner des territoires dans leur transition en mobilisant les capacités et ressources de leurs acteurs, et ainsi contribuer au déploiement d'une ingénierie des transitions. Le Centre ressource du développement durable mène une réflexion sur la création de Fabriques locales des transitions, déclinant le principe de la Fabrique nationale à l'échelle des territoires pour faire converger les énergies et structurer localement des stratégies de résilience.

Non loin de Loos-en-Gohelle, sur le territoire de la communauté de communes (CC) du Sud Artois, plusieurs projets émergent pour répondre à l'impératif écologique. Parmi eux, celui de la transformation de la gare d'Achiet-le-Grand (1000 habitant.e.s), seule gare de la communauté de communes en un pôle mobilité dédié à la transition (biodiversité, mobilité active, lien social, co-working, etc.). Cette requalification constitue une porte d'entrée pour un véritable projet de territoire et un plan de transition plus global, à l'échelle de la CC, que la constitution d'une Fabrique locale des transitions pourrait appuyer.

Questions :

- Comment analyser le projet naissant de la gare d'Achiet-le-Grand sous l'angle de la vision systémique (utilisation de l'outil VISEE360°) ?
- Comment ce projet de requalification de gare peut-il constituer un point de départ vers un plan territorial de résilience ? Quelles suites envisager ? Quelle trajectoire emprunter pour élargir le champ d'action et déployer un projet systémique de résilience ? Comment l'expérience de Loos-en-Gohelle et du CERDD vient-elle nourrir cette réflexion ?

- En quoi la constitution d'une Fabrique locale des transitions peut-elle appuyer l'ambition du territoire ? Comment la concrétiser et l'inscrire dans la démarche nationale de Fabrique des transitions ?

3. Inverser le regard : que peut Mirecourt pour Nancy ?

Coordination scientifique : Marc Desforges, président, Camille Morel, chargée de recherche "mobilisation citoyenne", Crois-Sens.org

Partenaire : Crois - Sens

Localisation : Mirecourt - Nancy

Contexte :

La ville de Mirecourt dans les Vosges fait partie de ces territoires « en déclin » en prise avec des difficultés socio-économiques (chômage, vieillissement de la population, fermeture des commerces...), mais concentre également plusieurs atouts dont un savoir-faire agricole. Conscients de ces obstacles mais soucieux d'en faire des forces, un groupe d'habitants décide en 2016 d'ouvrir un café participatif pour réfléchir ensemble à un projet de co-développement partagé avec les acteurs de leur territoire de vie. A partir des premiers débats organisés, une SCIC s'est constituée en 2018 dans l'objectif de formaliser des projets économiques pour produire, transformer et distribuer des aliments plus sains et plus durables accessibles à tous les habitants.

Aujourd'hui, la question se pose de son inscription dans un territoire plus vaste, et plus concrètement de sa contribution à la métropole nancéienne à l'heure où la relocalisation de la production agricole/alimentaire devient plus pressante, pour des questions sanitaires et écologiques. De la même manière, l'alimentation en eau du bassin de vie de Nancy sera impactée par la recrudescence d'activités agricoles autour des affluents de la Moselle et la concertation entre les acteurs doit donc être envisagée dès maintenant.

Question :

Dans quelle mesure le développement d'une chaîne d'activités alimentaires à Mirecourt peut profiter à la métropole de Nancy dans le cadre d'une transition écologique concertée ?

4. Faire de l'économie circulaire un levier d'aménagement des territoires.

Coordination scientifique : Giuseppe Bettoni, professeur de géographie politique et de géopolitique, Université de "Roma Tor Vergata"

Partenaire : EuraMaterials

Localisation : Tourcoing (Cetipark) - Lille

Contexte :

L'économie circulaire est encore considérée par une majorité de la population comme une manière technique de parler de recyclage, en faisant trop souvent référence au tri que les individus pratiquent

à leur domicile. L'économie circulaire est en réalité surtout du domaine des entreprises et s'applique à des secteurs à haute valeur ajoutée.

L'économie circulaire bouleverse le monde entrepreneurial et pourrait devenir un outil pour transformer les relations entre les territoires, sur la base de coopération entre les acteurs et de la complémentarité. Le choix de la circularité influence le fonctionnement de l'entreprise, de la recherche et innovation à la logistique, et son rapport avec le territoire.

Le projet RETEX illustre ces évolutions en cours, dans une région marquée par l'industrie textile. Financé par INTERREG, RETEX est un partenariat Eurorégional qui associe trois régions : Hauts-de-France, Wallonie, Vlaanderen.

Le chef de fil du partenariat est EuraMaterials (pôle de compétitivité 2019-2022) qui accompagne les entreprises de transformation des matériaux dans le développement de l'innovation et a dans sa feuille de route le développement des éco matériaux et de l'économie circulaire.

L'objectif est de comprendre comment le secteur du textile s'empare du modèle d'économie circulaire et quel rôle les différents acteurs jouent dans sa mise en place, son accompagnement et ses perspectives. Il s'agit notamment de définir le rôle des différents décideurs publics, chacun à leur échelle, dans cette dynamique entrepreneuriale.

Questions :

- Que signifie pour une entreprise d'un secteur traditionnel d'appliquer un modèle d'économie circulaire ?
- Comment le projet financé par INTERREG s'articule-t-il avec d'autres acteurs territoriaux ?
- Comment les acteurs territoriaux voient-ils l'économie circulaire par rapport à l'évolution de leurs territoires ?
- En quoi l'économie circulaire constitue-t-elle un nouveau moyen d'envisager les interconnexions territoriales ?